



## Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

### COMMISSION LITIGES ET DISCIPLINE LE 16 NOVEMBRE 2011

#### MEMBRES DE LA COMMISSION PRESENTS :

- Jean-Denis Barbet, Président de séance
- Félix Le Bovic, Membre et secrétaire de séance
- Jean-Claude Cayzac, Membre

#### LES FAITS :

La Commission Litiges et Discipline statue suite au rapport d'arbitrage de Monsieur François PRINCE (1369710Y), arbitre de la finale du Championnat de Ligue 3ème série au Forest Hill Ivry. le 16 octobre 2011 entre Messieurs Rodolphe Bourdet (1786323P) et David Chastagner (1064935T).

Le rapport fait mention d'insultes répétées à l'encontre de l'arbitre par Monsieur Bourdet et d'une sanction d'un match de pénalité suite à celles-ci.

Suite à ce rapport et à cette sanction, Monsieur Bourdet, conformément à l'annexe 6.2 du règlement sportif de la Fédération Française de Squash est sous le coup d'une suspension ferme de toutes compétitions jusqu'au 16 janvier 2012.

Monsieur Bourdet est convoqué le mercredi 16 novembre 2011 à 19h30, à la ligue Ile de France de Squash, pour comparaître devant la commission Litiges et Discipline. La convocation lui a été adressée par courrier électronique le 17 octobre 2011 et par courrier recommandé le 18 octobre 2011.

Est aussi convoqué par courrier simple, Monsieur François Prince, arbitre de la rencontre.

Des témoignages sont aussi communiqués à la commission (Carole Guillot, Béatrice Poisson, Didier Ronchetti, Christine Balducci).

Messieurs Rodolphe Bourdet et François Prince sont présents lors de l'audience au jour et heure prévus.

#### SUR QUOI LA COMMISSION :

Attendu que l'arbitre, représentant des règles de la Fédération Française de Squash, a été insulté par Monsieur Bourdet.

Attendu que l'article 9 du règlement disciplinaire précise qu'est passible de sanctions tout licencié ayant créé un incident lors d'une manifestation régionale.

Attendu que la violence même verbale ne peut pas être acceptée quelle que soit la situation.

Attendu que les faits relatés sont contraires à l'éthique sportive.

Attendu que Monsieur Bourdet reconnaît les faits et déplore son comportement, qu'il présente ses excuses à l'arbitre et à la commission et qu'il s'engage à suivre une formation d'arbitrage niveau A1 avant la fin de la saison sportive.



## Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

### PAR CES MOTIFS :

La commission Litiges et Discipline par décision contradictoire en premier ressort :

Dit que l'attitude de Monsieur Bourdet constitue un manquement aux règlements fédéraux.

### EN CONSEQUENCE :

*Pour rappel, Monsieur Bourdet, est déjà sous le coup d'une suspension de trois mois fermes de toutes compétitions jusqu'au du 16 janvier 2012, prononcée par l'arbitre pour les faits ci-dessus,*

Prononce conformément aux articles 27 et suivants du règlement disciplinaire à l'encontre de Monsieur Bourdet :

- Confirmation de la décision de suspension de toutes compétitions jusqu'au 16 janvier 2012
- Suspension de toutes compétitions avec sursis jusqu'à la fin de la saison 2011/2012, avec prise en compte de l'engagement de Monsieur Bourdet de suivre une formation d'arbitrage.

Un éventuel appel de ces décisions n'aurait pas de caractère suspensif.

**Date de notification de la décision : 16 novembre 2011**

Le Secrétaire

Le Président

remis en mains propres

BOURDET

*En vertu des dispositions légales et réglementaires applicables, la présente décision peut faire l'objet d'un appel devant la Commission Litiges et Discipline d'appel de la Ligue dans un délai de quinze jours (15 jours) à compter de sa notification.*